

COMMUNE D'HODENC-L'EVÊQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME

3. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Débat en Conseil Municipal le 16 septembre 2016

Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2018



SOMMAIRE

A. Les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables	5
B. Rappel des enjeux du diagnostic.....	6
C. Rappel des invariants	11
D. Les objectifs de modération de la consommation d'espaces naturels et agricoles	12
E. Les orientations générales du PADD	16

A. Les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'une des pièces constitutives du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il expose le projet d'urbanisme de la Commune.

C'est un document simple et concis, donnant une information claire aux citoyens et habitants sur le projet communal.

Il donne des orientations générales d'organisation du territoire communal pour les 10-15 ans à venir.

Le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (qui eux sont opposables), doivent être cohérents avec lui.

Ainsi, le PADD permet :

Un débat clair au sein du Conseil Municipal,

Une visibilité pour la population sur les engagements des élus, clairement énoncés.

→ **Le contexte législatif**

Ce sont principalement les articles L.151-5, L. 153-12 et L. 153-13 du code de l'urbanisme qui définissent le rôle et le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Le PADD a pour objet de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la Commune pour les années à venir.

B. Rappel des enjeux du diagnostic

Des constats établis dans le diagnostic, rappelés ci-dessous, émergent des enjeux propres au territoire communal. C'est sur ces bases que la Commune entend proposer un nouveau projet urbain à ses habitants actuels et futurs.

THEMES	POINTS FORTS	CONTRAINTES	ENJEUX
CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	Evolution constante de la population entre 1975 et 2014. Augmentation de la population ralentie entre 2008 et 2015 (+1.2% par an) par rapport aux périodes intercensitaires précédentes (plus de 2% par an).	Solde migratoire positif mais qui diminue (1% de 1999 à 2008 ; 0.4% de 2009 à 2014). Solde naturel positif et faible (0.4%).	• Maîtriser l'accroissement de la population (croissance modérée), en lien avec les objectifs du Pays de Thelle • Veiller à l'attractivité de la Commune pour maintenir la population jeune sur place. • Proposer une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins dans les dents creuses (pour contenir les effets du desserrement et prendre en compte le vieillissement de la population).
	Population jeune (62.34% de la population a moins de 44 ans). Indice de jeunesse élevé par rapport à la moyenne départementale.	Vieillesse amorcé de la population entre 2008 et 2014 : les plus de 60 ans représentent 16.5% de la population en 2008, 20% de la population en 2014.	
	Attachement des habitants à la Commune (54.5% y vivent depuis + de 10 ans).	Desserrement des ménages (nb de personnes par ménages : 3 en 2008 à 2,8 en 2014).	
CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT	Augmentation croissante du nombre de logements. (+11 logements entre 2008 et 2014 sur un total de 100 logements en 2014). Augmentation du nombre de résidences principales et combinée à une diminution du nombre de résidences secondaires	Typologie des logements peu diversifiée : 97 maisons et 3 appartements.	• Construire de nouveaux logements pour assurer le maintien et l'arrivée de nouveaux habitants. • Poursuivre les efforts en termes de renouvellement de logements : favoriser la réutilisation du foncier.

	Faible taux de vacance en 2014 : 5 %.		- Favoriser la diversité du parc existant pour favoriser le parcours résidentiel sur la Commune : locatifs, petits logements... - Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.
CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES	Augmentation du nombre d'emplois dans la zone entre 2008 (19) et 2014 (21).	Augmentation sensiblement importante du taux de chômage entre 2008 (3.5%) et 2014 (10.6%).	- Pérenniser et diversifier l'activité agricole sur le territoire. - Faire émerger des activités dans le but de recréer de l'emploi et de limiter les migrations pendulaires des résidents vers l'extérieur.
	Diversité des activités : prédominance de l'activité agricole (3 sièges d'exploitations sur le territoire) mais présence également d'autres activités (commerce, industrie, construction, administration).	Forte mobilité des actifs travaillant dans le département de l'Oise : 88.3% des travailleurs d'Hodenc l'Evêque sont mobiles.	
DEPLACEMENTS	Commune traversée par la RD504 et desserte locale via la RD2 (axe Auneuil-Noailles) Desserte depuis Beauvais via la RD1001 en venant d'Abbecourt, ou desserte via la RD1001 en venant de Noailles.		- Prendre en compte les besoins en matière de stationnement. - Intégrer les réflexions à l'échelle intercommunale dans une logique de développement touristique.

	Gare TER Saint-Sulpice/Auteuil à proximité (4 km).		- Favoriser les alternatives à la voiture individuelle et à l'essence. - Développer les voies douces, diversifier les modes de déplacements.
	Transport à la demande Pass THELLE Bus.		
	Présence de sentiers de randonnée balisés (GR125) et non balisés.		
EQUIPEMENTS	Présence de la mairie-école qui accueille 15 à 17 enfants (classe élémentaire).	Site périscolaire, cantine et garderie situés à Noailles.	- Maintenir une offre d'équipements adaptée aux besoins des exigences démographiques. - Tenir compte des Communes limitrophes dans les réflexions en termes d'équipements, dans une cohérence intercommunale. - Anticiper l'évolution des systèmes de télécommunications, notamment le déploiement du Très Haut Débit
	Vie associative (comité des fêtes et Pic Vert).		
CARACTERISTIQUES PHYSIQUES	Les versants d'Hodenc-l'Evêque se divisent en deux sous-bassins versants du Thérain : le fossé de l'Orgueil au Nord et le ruisseau de la Fontaine aux Moines au Sud.	Relief relativement prononcé (entre 114 m et 155 m d'altitude). Le village se situe sur une butte.	- Intégrer la topographie dans les réflexions en matière d'urbanisme (incidences en termes de ruissellement notamment). - Prendre en compte et prévenir les risques naturels au sein du PLU, afin de protéger les biens et les personnes.
	Un aléa Retrait/gonflement des argiles faible à moyen sur la quasi-totalité du territoire communal.	.	
	Aléa faible concernant les mouvements de terrain.	Risques de coulées de boues d'aléa fort à très fort au Nord du village. Aléa moyen dans le village.	

	Aléa faible à moyen sur les remontées de nappes concernant une petite partie du territoire située au Sud-Est du territoire communal.		
OCCUPATION DU SOL ET PAYSAGES	Commune faisant partie de l'entité paysagère de la Boutonnière du Bray (relief et paysages contrastés, boisements), et se trouvant à la limite de l'entité paysagère des plateaux du Clermontois (étendues agricoles).	Risque fort de déboisement modifiant les paysages d'Hodenc-l'Evêque.	• Préserver les entités paysagères et les espaces de respiration dans le bâti. • Développer des axes de promenade favorisant la découverte de la richesse et de la diversité paysagère et patrimoniale du territoire. • Veiller au traitement des transitions entre les unités paysagères (espace agricole, espace urbain, espace boisé). • Préserver l'intégration paysagère qualitative des entrées de village. • Conserver les éléments contribuant au caractère rural du village : bosquets haies ou alignements d'arbres.
	Présence de deux bois au Nord du village. Perspectives paysagères sur les espaces boisés (Bois d'Hodenc, Bois de Caumont, boisement au Nord du bourg).		
ENVIRONNEMENT NATUREL	- Un site NATURA 2000 au Sud du territoire : la Cuesta du Bray. - 2 ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique): 1 ZNIEFF de type I (Pelouses et bois de la Cuesta Sud du Pays de Bray) et 1 ZNIEFF de type II (Pays de Bray). - Un ENS (espaces naturels sensibles): Pelouses et bois de la Cuesta Sud du	Risque fort de dénaturaion de ces espaces écologiquement fragiles.	• Tenir compte de la protection de la Cuesta du Bray au titre des sites Natura 2000. • Prendre en compte les périmètres informatifs et réglementaires (ZNIEFF, ENS, ...). • Préserver la diversité des habitats (boisements, haies, prairies, milieux humides, jardins,...). • Garantir le maintien des corridors écologiques.

	Pays de Bray. - Un corridor écologique intra ou inter forestier.		
ENVIRONNEMENT AGRICOLE	3 sièges d'exploitations recensés en 2016. Espace principalement dévolu aux cultures de céréales notamment tout le Sud du territoire à l'exception du Bois de Caumont.	Baisse du nombre d'exploitants agricoles	• Maintenir les exploitations agricoles sur la Commune. • Accompagner les éventuelles mutations du tissu agricole et sa diversification. • Limiter la consommation foncière des espaces agricoles.
ENVIRONNEMENT URBAIN ET PATRIMOINE BATI	Une entité bâtie principale : le bourg - Patrimoine bâti : - Eglise Saint-Pierre - Calvaires - Murs		• Contenir principalement l'urbanisation dans le village. • Préserver l'identité architecturale du tissu bâti et une certaine harmonie entre les constructions neuves et plus anciennes. • Privilégier la reconversion et la réhabilitation du bâti ancien. • Valoriser le patrimoine bâti et protéger les édifices patrimoniaux de qualité.

C. Rappel des invariants

→ *Les contraintes et intangibles*

Si le territoire d'Hodenc-l'Evêque semble être en capacité de répondre aux objectifs de constructions, il convient cependant de préciser que des contraintes ou facteurs limitant sont à considérer. Ces invariants s'imposent au territoire communal en matière d'occupation des sols, de vocation, de risque, d'objectifs communaux et supra communaux, et ils vont inévitablement orienter les choix d'aménagement du projet communal.

Sur la Commune d'Hodenc l'Evêque, les invariants suivants sont à prendre en compte :

- Le Site Natura 2000 de la Cuesta du Bray
- Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type 1)
- L'Espace Naturel Sensible
- L'espace agricole
- Les espaces boisés
- La topographie
- Les risques
 - Risques de coulées de boues principalement au Nord du village
- Le réseau de transport, notamment constitué de la RD2 et de la RD 504 ainsi que les nuisances qui y sont attachées
- Les chemins de promenade (chemins de randonnée)
- Les capacités des réseaux (d'électricité, d'eau potable,...)
- Les objectifs du SCOT du Pays de Thelle

D. Les objectifs de modération de la consommation d'espaces naturels et agricoles

→ *Construction du projet communal*

La construction du projet communal a été engagée à partir de trois questionnements :

→ Combien d'habitants à l'horizon 10-15-20 ans ?

→ Quels seront les besoins induits ?

→ Quelles sont les capacités foncières du territoire pour accueillir les habitants et où se trouvent-elles ?

Les tendances démographiques et résidentielles relevées lors de la phase de prospective sont les suivantes :

- Une croissance démographique, forte depuis 1975 avec un léger ralentissement de sa progression depuis 2008
- Une forte augmentation du nombre de logements dans le parc total depuis 1990
- Une baisse de la taille des ménages : 2,8 habitants/logements en 2014

Au regard des besoins en logements estimés et pour accueillir une population nouvelle, il est indispensable d'avoir une vision précise des capacités d'accueil du territoire.

Le nouveau contexte réglementaire et législatif de l'urbanisme, dans lequel doit s'inscrire la Commune, vise à favoriser une **gestion économe de l'espace**. Ainsi, la construction du projet communal a permis de s'interroger sur la capacité des terrains situés au sein du tissu urbain existant avant de s'intéresser à ceux situés dans les secteurs d'extension urbaine.

Ainsi, ont été distingués :

- **Les dents creuses** : parcelles actuellement non construites, situées au sein de l'enveloppe urbaine,
- **Les secteurs de renouvellement** situés au sein du tissu urbain,
- Les terrains dont les caractéristiques permettent une **division parcellaire** (accès à une voirie existante, surface importante, présence des principaux réseaux,...),

L'identification des dents creuses et les estimations des besoins en logements d'Hodenc-L'Evêque vont permettre de trouver un équilibre entre le besoin de proposer des espaces constructibles pour l'accueil de nouvelles populations et la nécessité d'assurer la préservation des espaces naturels et agricoles du territoire communal.

➔ ***Estimation des besoins en logements***

Au sein du diagnostic, il a été estimé, dans une optique de maintien et de croissance maîtrisée de la population, qu'il serait **nécessaire d'édifier 19 logements d'ici 2030**, soit environ 1.5 logement par an pour atteindre le seuil des 291 habitants, conformément aux orientations du SCoT du Pays de Thelle (taux de croissance annuel de 1 %).

➔ ***Estimation des densités résidentielles sur la Commune***

Ainsi, pour réaliser 19 logements à l'horizon 2030, 1 hectare 83 maximum serait nécessaire, à trouver principalement en dents creuses ou dans des secteurs de division foncière ou de renouvellement urbain.

Hypothèses	Projet	Projet	Projet communal
Base : Population INSEE RP 2014 246 habitants	Hypothèse basse (taux de croissance actuel du département – obj bas : 0.5% / an)	Hypothèse médiane (obj médian : 0.8% / an)	Hypothèse haute (taux de croissance maximal du SCoT, proche du taux de croissance actuel de la Commune – obj haut : 1% / an)
Population 2030	268	282	291
Nombre d'habitants supplémentaires / 2015	+ 22	+ 36	+ 45
Besoins en logements (comprenant desserrement + croissance+ logements déjà construits)	10	15	19

L'objectif de la Commune est d'optimiser au maximum les densités dans les zones déjà construites afin d'éviter les extensions de l'urbanisation, et de rester au sein de l'enveloppe urbaine. Les possibilités existantes dans le tissu urbain permettent de satisfaire la totalité des besoins en logements.

➔ **Estimation des surfaces disponibles**

L'estimation des surfaces disponibles pour la construction de nouveaux logements a mené à l'évaluation suivante :

1/ Analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis

- Le territoire semble présenter un potentiel de mutation et d'évolution du tissu existant.

- Le potentiel de **dents creuses et de divisions parcellaires et de renouvellement** tel qu'il est présenté au sein du rapport de présentation du PLU a été estimé au sein du diagnostic à environ **27 logements, situés au sein du tissu urbain**.

2/ Utilisation des logements vacants

Le taux de vacance s'élève en 2014 à 5% du parc de logements d'Hodenc-L'Evêque, le territoire ne semble donc pas présenter de potentiel en termes d'utilisation de la vacance.

3/ Dans de nouvelles zones d'extension

Le potentiel repéré dans la zone urbaine actuelle permet de répondre à l'intégralité des besoins en logements d'Hodenc-L'Evêque, c'est pourquoi aucune zone d'urbanisation future ne sera programmée.

4/ Synthèse

Douze dents creuses ont été recensées pour une superficie de 1 ha 83. Le potentiel constructible est estimé à 27 logements.

Un taux de rétention foncière de 30% peut être appliqué à ces 27 logement, ce qui amène à une production réelle de logements de 19 constructions.

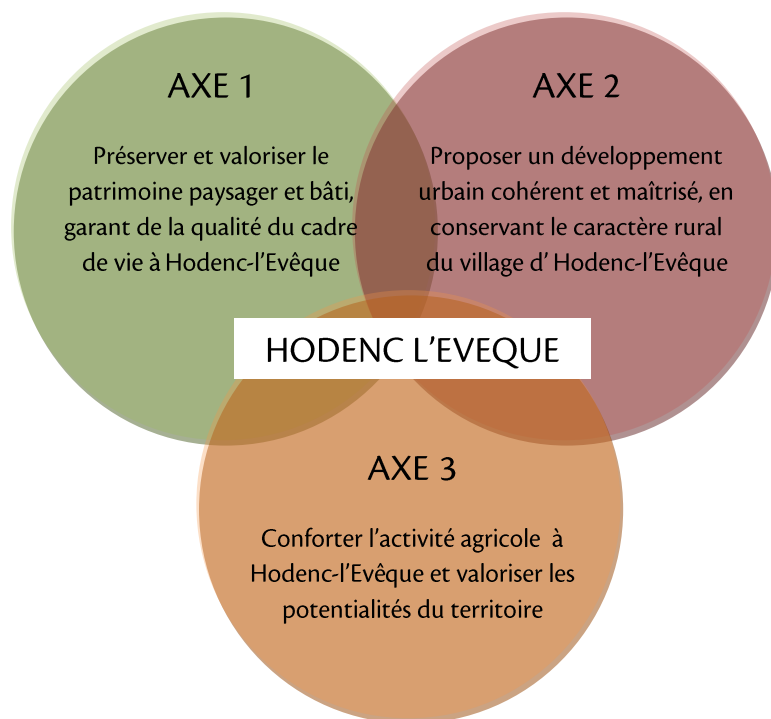
		Nombre de logements évalués
Estimation des besoins en logements		19
Total des logements potentiellement réalisables sur les surfaces disponibles		27
	dont capacité en logements en comblement de dents creuses, et dans les sites potentiels de division foncière (sans rétention foncière)	27

A l'horizon 2030, environ 19 nouveaux logements devraient s'insérer dans la trame urbaine (dents creuses, sites de division foncière et potentiels de renouvellement du bâti).

E. Les orientations générales du PADD

La Municipalité a défini plusieurs objectifs qui forment l'ossature de la stratégie d'aménagement et de développement communal.

Ces objectifs s'articulent autour de trois grands axes :



1. Préserver et valoriser le patrimoine paysager et bâti, garant de la qualité du cadre de vie à Hodenc-l'Évêque

2. Proposer un développement urbain cohérent et maîtrisé, en conservant le caractère rural du village d'Hodenc-l'Évêque

3. Conforter l'activité agricole à Hodenc-l'Évêque et valoriser les potentialités du territoire

Ces choix constituent les options fondamentales des élus pour le devenir de leur Commune. Les objectifs fondamentaux du PADD étant un développement démographique modéré, la préservation de l'activité agricole et des espaces naturels.

AXE 1

PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE PAYSAGER ET BATI, GARANT DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE A HODENC-L'EVEQUE

La Commune dispose d'un patrimoine naturel et bâti garant de son cadre de vie qu'il est nécessaire de préserver, tels que la Cuesta du Bray, le bois d'Hodenc, le bois de Caumont, l'Eglise Saint-Pierre, le monument aux morts, le calvaire et les multiples murs, ainsi que les fermes et maisons rurales remarquables...

❑ PROTÉGER LES ENTITÉS NATURELLES STRUCTURANTES DU TERRITOIRE ET GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES PAYSAGES

- ✓ Préserver les espaces naturels reconnus pour leur qualité écologique
- ✓ Favoriser la protection de la Cuesta du Bray qui tangente la partie Sud-ouest du territoire communal
- ✓ Protéger les entités naturelles structurantes du territoire et garantir la pérennité des paysages et de la biodiversité
- ✓ Maintenir la trame végétale dans le tissu urbain, afin de conserver des espaces de respiration
- ✓ Protéger les cônes de vue et les perspectives remarquables
- ✓ Traiter qualitativement (haies, arbres,...) l'interface entre l'espace urbain et l'espace rural, en travaillant les franges paysagères autour du bourg. Principe de ceinture verte, limitant le développement urbain en lisière urbaine.

❑ PRENDRE EN COMPTE LES INFRASTRUCTURES IMPACTANT LE TERRITOIRE

- ✓ Prendre en compte le risque lié au passage d'une voie à fort trafic (RD2)
- ✓ Maintenir l'intégration paysagère de la ligne de chemin de fer

❑ VALORISER LES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE BÂTI ET CULTUREL PARTICIPANT À L'IDENTITÉ DU VILLAGE

- ✓ Protéger et valoriser les richesses du patrimoine bâti (Eglise, monument aux morts, murs, calvaires, ...)

❑ PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET INTÉGRER LA GESTION DES RISQUES DANS LE PROJET URBAIN

- ✓ Préserver et valoriser la ressource en eau (rus et fossés, secteurs humides, ...)
- ✓ Prendre en compte les risques naturels (inondation, ruissellement, coulée de boue, remontée de nappe, ...), par une maîtrise de l'urbanisation et la gestion des eaux de ruissellement

❑ ECONOMISER LES RESSOURCES NATURELLES ET FAVORISER LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

- ✓ Favoriser la production et le recours aux énergies renouvelables adaptées au contexte local (énergie solaire, constructions bioclimatiques, matériaux sains et recyclables,...)
- ✓ Améliorer la performance énergétique et environnementale des bâtiments, tout en respectant le caractère patrimonial du village
- ✓ Intégrer les principes de l'architecture bioclimatique dans les nouveaux projets (implantation des constructions par rapport au soleil, pour optimiser les apports solaires, ...)



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES
AXE 1 : PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE PAYSAGER ET BÂTI GARANT DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE A HODENC-L'EVEQUE

-  Protéger les espaces naturels identitaires reconnus pour leur qualité écologique (Natura 2000, ZNIEFF de type 1 : Cuesta du Bray)
-  Protéger les entités naturelles structurantes du territoire, les espaces paysagers et la biodiversité
-  Protéger les cônes de vue et les perspectives remarquables
-  Maintenir la trame végétale dans le tissu urbain
-  Maintenir une ceinture verte pour limiter le développement urbain en lisière urbaine
-  Mettre en valeur les éléments paysagers
-  Protéger et valoriser les richesses du patrimoine bâti communal
-  Préserver et valoriser la ressource en eau (fossé). Préserver l'équilibre hydraulique du territoire
-  Prendre en compte les risques de ruissellement et de coulées de boues
-  Prendre en compte le risque lié au passage d'une voie à fort trafic (RD2)

Favoriser la production et le recours aux énergies renouvelables. Améliorer la performance énergétique et environnementale des bâtiments

AXE 2

PROPOSER UN DEVELOPPEMENT URBAIN COHERENT ET MAITRISE, EN CONSERVANT LE CARACTERE RURAL DU VILLAGE D'HODENC-L'EVEQUE



Hodenc-L'Évêque est un village qui s'est développé le long de la Grande rue avant d'étendre son périmètre rue d'Abbecourt, rue de l'Eglise et rue de la Prairie. Le développement souhaité par la Commune vise à contenir l'urbanisation au sein du tissu urbain existant, pour préserver les espaces agricoles et naturels. Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre des nouvelles dispositions des lois Grenelle et ALUR et des orientations du SCoT du Pays de Thelle. La Commune exploitera donc les opportunités foncières présentes au sein de sa trame urbaine (dents creuses, potentiel de division foncière, potentiel de renouvellement du bâti), pour permettre d'accueillir de nouvelles populations.

❑ DÉFINIR UNE CROISSANCE DE LA POPULATION ADAPTÉE À L'ÉCHELLE COMMUNALE

- ✓ Limiter la consommation foncière des espaces agricoles, naturels et forestiers
- ✓ Densifier le cœur du village et renforcer la centralité, en s'appuyant sur la mobilisation du foncier libre dans les dents creuses et en renouvellement urbain, plutôt que le développement en extension urbaine
- ✓ Veiller à préserver les abords des exploitations agricoles de l'urbanisation

❑ DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS AFIN DE RÉPONDRE AUX DEMANDES DES POPULATIONS ACTUELLES ET FUTURES ET AUX BESOINS SPÉCIFIQUES

- ✓ Proposer une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins de la population, en réalisant environ **19 logements** à l'horizon 2030 pour assurer le maintien et la croissance de la population au seuil des **291** habitants
- ✓ Privilégier les formes urbaines moins consommatrices d'espace tout en respectant le caractère rural
- ✓ Favoriser la création de logements adaptés aux jeunes ménages pour accompagner le parcours résidentiel des habitants

❑ ADAPTER L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS À L'ESSOR DE LA POPULATION

- ✓ Maintenir une offre d'équipements et de services diversifiée et adaptée aux besoins induits par les exigences démographiques
- ✓ Assurer le développement des communications numériques au sein du village

❑ FAVORISER LA COHÉRENCE DU TISSU URBAIN

- ✓ Promouvoir les spécificités architecturales locales (conserver une cohérence dans la typologie des bâtiments) et veiller à une bonne insertion des constructions dans le bâti existant

❑ ASSURER L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU VILLAGE

- ✓ Valoriser et poursuivre l'intégration paysagère des entrées de village

**PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLES****AXE 2 : PROPOSER UN DEVELOPPEMENT
URBAIN COHERENT ET MAITRISE, EN
CONSERVANT LE CARACTERE RURAL DU
VILLAGE D'HODENC L'EVEQUE**

 Limiter la consommation foncière des espaces agricoles, naturels et forestiers
Privilégier une densification du cœur du village, en s'appuyant sur la mobilisation du foncier libre dans les dents creuses

 Prévoir des coupures d'urbanisation pour limiter l'étalement urbain

 Veiller à préserver les abords des exploitations agricoles de l'urbanisation

 Proposer une offre de logements et d'équipements diversifiée et adaptée aux besoins de la population

 Adapter l'offre d'équipements à l'essor de la population. Assurer le développement des communications numériques au sein du village

 Promouvoir les spécificités architecturales locales et veiller à la bonne insertion des constructions.

 Valoriser et poursuivre l'intégration paysagère des entrées de village

AXE 3

CONFORTER L'ACTIVITE AGRICOLE ET ECONOMIQUE D'HODENC-L'EVEQUE ET VALORISER LES POTENTIALITES DU TERRITOIRE

Avec plus de 80% de sa superficie cultivée, la vie dans la Commune d'Hodenc-L'Evêque est dépendante de l'activité agricole, aussi bien céréalière que d'élevage. Il convient donc de la maintenir.

Le bon fonctionnement de l'activité agricole dépend du maintien et de l'entretien des chemins ruraux, qui doivent être également accessibles aux promeneurs, dans une logique de valorisation des circuits de promenade au sein de la Communauté de Communes du Pays de Thelle.

L'activité économique (services, artisanat, ...) est également présente sur le territoire, il convient donc de faciliter le maintien et l'implantation d'activités sur le territoire, et d'une manière générale de valoriser les atouts de la Commune.

❑ ASSURER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

- ✓ Maintenir la vocation des terres actuellement mises en valeur par l'agriculture
- ✓ Pérenniser les exploitations agricoles en recherchant la préservation des terres agricoles stratégiques (espaces agricoles de bonne valeur agronomique)
- ✓ Permettre la diversification et l'extension des sièges d'exploitation agricole

❑ PERMETTRE LE MAINTIEN ET L'ACCUEIL D'ACTIVITÉS SUR LA COMMUNE

- ✓ Envisager la mixité des fonctions dans les entités bâties (habitat, économie, équipements)
- ✓ Favoriser le développement et l'installation de commerces, d'artisanat et de services compatibles avec la fonction résidentielle et l'environnement d'Hodenc-L'Evêque

❑ CONCILIER ACTIVITÉ ET QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DU MILIEU

- ✓ Préserver les lisières forestières pour concilier activités agricoles et qualité écologique du milieu

❑ FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE PAR DES ACTIONS DE VALORISATION DES SITES

- ✓ Permettre la diversification de l'activité agricole, la transformation de bâtiments agricoles afin de créer une offre d'hébergement rural (vente directe, gîtes, chambres d'hôtes,...)
- ✓ Préserver les équipements existants dans le tissu urbain
- ✓ Maintenir et valoriser les chemins ruraux et de randonnée sur le territoire, dans un objectif de développement des modes doux de circulation et de mise en réseau des sites d'intérêt touristique locaux





**AXE 3 : CONFORTER L'ACTIVITE AGRICOLE
ET ECONOMIQUE D'HODENC L'EVEQUE ET
VALORISER LES POTENTIALITES DU
TERRITOIRE**

 Préserver les terres agricoles stratégiques

 Pérenniser les exploitations agricoles et favoriser leur mutation (diversification de la production, hébergement touristique, vente à la ferme,...)

 Préserver les lisières forestières pour concilier activités agricoles et qualité écologique du milieu

 Envisager la mixité des fonctions dans les entités bâties

 Diversifier les activités, créer une offre d'hébergement rural

 Préserver les équipements existants dans le tissu urbain

 Maintenir, valoriser et poursuivre l'entretien des chemins ruraux et de randonnée dans un objectif de développement des modes doux de circulation